

## Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 12 septembre 2022

### Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian BLANC	Présent	Monsieur Mathieu GICQUEL	Excusé
Monsieur Eric PEYTHIEU	Présent	Monsieur Richard NUSSBAUM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Madame Alice PRUD'HOMME	Présente
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	Présent	Monsieur Guillaume DEJY	Présent
Monsieur François PHILIP	Excusé	Monsieur Eric LIONS	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Présent en visio	Monsieur Nicolas BUSCA	Excusé
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Madame Myriam JAMAL	Présente	Monsieur Bernard ZANEBONI	Excusé

**Publics 8 / 9 voix délibérantes**

### Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Excusé	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Luc MARCHELLO	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	Excusée
Monsieur Roland QUEINEC	Présent	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Aurélie FRILET	Excusée	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	Excusé
Monsieur Xavier DUMOULIN	Présent	Monsieur Jonathan MOUNAL	Excusé
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Monsieur Paul FAUGERAS	Présent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent en visio	Madame Dominique BAYARD	Excusée
Madame Claire ANDRES	Absente	Monsieur Eric RANDU	Absent
Monsieur Claude DESCOMBES	Présent en visio	Monsieur Nassire HADJOUT	Excusé

**Privés 8 / 10 voix délibérantes**

**Participant à la réunion :** Caroline MACLE, Marie COULET GAL Pays du Grand Briançonnais ; Daphné KHALIFA, Directrice du PETR ; Emmanuelle Ravaux, secrétaire PETR, Lisa HAYE, Cheffe de projet Avenir Montagne, Aude PIERRY, Cheffe de projet CRTE, Louise stagiaire EIT, Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD ; Lauranne KLIMERACK, consultante du bureau d'étude Inddigo.

Personne excusée : Agnès ROSSI, Conseillère régionale.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

**Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10**

**Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 15**

**Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5**

**Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 8**

En date du 12 septembre 2022, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu en présentiel à Eyglies et en visio-conférence. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h05.  
La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 7 membres du collège public et 8 membres du collège privé.  
M Blanc est arrivé en cours de séance.

---

### Ordre du jour :

#### **1/ Présentation de nouveaux projets pour avis d'opportunité**

- FA6 – SASU Organibox Solutions : Création d'un centre de contacts conversationnels – Externalisé
- FA6 – SARL Miel et Montagne : Création d'un point de vente de miel Bio avec vrac, pots et distributeur automatique + autres produits de la ruche et produits locaux
- FA6 – SARL Brewmasque pub : Création d'un brewpub : Brewmasque pub
- FA6 – SARL La cantine de la Grave : Création d'un restaurant - Boucherie

#### **2/ Modifications de projet – reprogrammation**

- FA6 – Brigida TOLOMEO : Création d'une salle de funzional training

#### **3/ Candidature LEADER 2023 – 2027**

#### **4/ Informations diverses – Date du prochain comité**

---

### **1/ Projets pour avis d'opportunité**

Documents mis à disposition :

Sur la page internet dédiée aux membres du comité sont téléchargeables les fiches projet, les fiches action auxquels les projets doivent répondre.

Dans le support de présentation en séance, sont rappelés avant l'audition des porteurs de projets les deux critères obligatoires d'opportunité : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.



## Création d'un centre de contacts conversationnels – Externalisé

**SARL Organibox Solutions**

FICHE ACTION 6

### Objectif :

- Développement de l'entreprise ayant pour activité la création de solutions numériques
- Création de nouvelles applications, services
- Réponse à des besoins identifiés sur le territoire
- Humaniser la relation clientèle grâce à un service de conseillers en ligne externalisé
- Création d'emplois ; des métiers innovants, des postes pour des personnes en situation de handicap (objectif 5 emplois d'ici 2024)

### Actions :

- Commercialisation de l'outil Bot2com
- Création du centre de contacts conversationnels avec constitution de l'équipe projet (embauches, formations, suivi, management)
- Cibler une clientèle (professionnels du tourisme, des sports, de la culture, petits commerces et collectivités)

### Dépenses envisagées :

Coût total du projet :	168 507 € HT <i>Sera plafonné à 150 000 €</i>	Détails
Frais salariaux	80 550	Salaire pour 5 conseillers embauchés de manière évolutive sur 18 mois
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	12 082	Frais matériel informatique, etc.
Prestations de services, études, accompagnement	15 000	Prestation prospection commerciale
Frais agence travail temporaire	50 595	Salaire pour 5 conseillers mis à disposition sur 3 mois avant embauche
Frais de déplacement, restauration, hébergement	6 300	Frais de déplacement
Prestations en communication et création d'outils	1 980	Création et exécution d'un Roll-Up 80x200 type kakémono et de supports print
Location de salle, matériel	800	Journées d'informations
Frais de colloques, séminaires, conférences	1 200	Salons sur les Hautes-Alpes

### Questions/Réponses avec le porteur :

Les porteurs de projet précisent que d'après leurs enquêtes, entre 7 et 8 questions sur 10 sont en moyenne des questions répétitives, selon les lieux et les métiers. Ils s'appuient sur une expérience déjà menée, où ces questions sont traitées par externalisation.

Les demandes seront centralisées dans leur outil, avec des réponses pré-paramétrées avec la structure sollicitant la prestation. Ces réponses seront à adapter à la localisation du commanditaire et pourront se faire par chat, sms et par email.

Une demande porte sur le lieu de travail des employés, sous quel format et quelle formation auront-ils : les bureaux recherchés seront dans le nord des Hautes Alpes, en particulier pour les personnes isolées ; le télétravail est également envisagé selon le profil de chaque agent. Le personnel pourra suivre une formation dispensée par le centre d'accueil et de conseillers à distance, proposée



actuellement par l'Afpa dans d'autres départements ; il est demandé à l'Afpa des Hautes-Alpes si cette formation pourrait être proposée localement financée via l'OPCO ; la fondation Edith Seltzer est aussi sollicitée.

Les cibles de clientèle sont certains secteurs d'activités touristiques, sportives, culturelles, mais aussi les collectivités et les commerces de proximité.

Il est demandé de préciser en quoi le projet peut limiter l'impact environnemental du numérique. Depuis longtemps le travail de conception de site web comprend le bon calibrage de serveur, la mise à jour des données, de minimaliser les informations et outils pour gagner en efficacité et être moins consommateur. Les serveurs sont localisés en France, un travail est engagé avec une société bretonne sensible sur le sujet pour réduire les distances et réduire l'impact.

Des précisions sont demandées sur le montage financier. L'activité pourra s'autofinancer en ayant 4 clients par mois. Il est possible d'avoir moins de client selon les saisons, si des clients mènent des activités saisonnières.

La formation n'est pas chiffrée dans les dépenses. Le personnel présent au début se formera en interne, puis les formations seront financées via les OPCO, en amont des recrutements. Les formations ne sont pas présentées dans le dossier LEADER, il y aura un financement complémentaire. Il est conseillé de contacter le service d'animation territoriale à la Région qui a son antenne à Gap.

Les 80 550 € pour les conseillers correspondent à 5 conseillers sur 18 mois dont un qui passera chef d'équipe durant cette période.

Il est rappelé que des stagiaires embauchés durant plus de trois mois sont indemnisés. Ils ne sont pas comptabilisés dans les 5 conseillers.

Le matériel nécessaire sera financé via les 15% des coûts indirects des frais salariaux présentés dans le dossier.

### **Débat et vote :**

Ces centrales qui regroupent plusieurs structures ne sont peut-être pas en adéquation avec ce que l'on recherche, un contact direct avec le prestataire, mais en même temps des petits commerces et artisans ont en sûrement bien besoin. Il ne faudrait pas rajouter un intermédiaire supplémentaire. Sur l'usage de toutes ces plateformes téléphoniques, demeure le risque d'avoir une personne qui répond de manière floue et ne propose que de reporter l'appel/la demande.

Des interrogations persistent sur la clarté de la démarche de recrutement de personnes issues du handicap ou en insertion sociale, ainsi que de leur formation. Même si c'est une opportunité d'emplois pour ces publics, il y a des choses à mettre en place pour qu'il y est un réel accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle, voir faire appel à des outils d'insertion sociale. Un plan de recrutement partant dès le départ sur l'emploi de personnes éloignées de l'emploi ou à handicap semble risqué car le temps nécessaire pour que ces personnes s'adaptent au travail, acquièrent rapidement certaines compétences, voir contribuent à développer le service peut être long.

Il faut mettre en avant que ce service de « chatbot » est en plein essor et est de plus en plus sollicité. Il est cependant souvent proposé par des opérateurs étrangers de manière anonyme. Le projet est de relocaliser les compétences, créer des emplois locaux et de répondre à un besoin économique du territoire.

Le volet insertion peut être intéressant, mais il doit être encadré surtout pour le télétravail. Il faut veiller à ne pas avoir une interface supplémentaire, sans valeur ajoutée.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 7 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	15 (12 en présentiel – 3 en visio)
Avis défavorable	5
Avis favorable sous réserve	9
Avis favorable	1

**Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable sous réserve**

#### **Levée de la réserve :**

Il est demandé :

- d'améliorer le prévisionnel financier,
- de justifier le marché,
- de proposer un plan d'embauche et de formation détaillé. Il faudra confirmer la localisation des employés sur le territoire, justifiant la création d'emplois et la relocalisation de compétences.

**Position de la Région : Favorable** car il est proposé une forme de circuit court du service, avec une possibilité d'insertion, le financement de la formation ayant été précisé.

Si le comité, dont la qualité des débats est appréciée, rend un avis favorable suite aux précisions du porteur de projet, la Région confirmera son avis favorable.

Arrivée de M Christian BLANC.

Création d'un point de vente de miel Bio avec vrac, pots et distributeur automatique + autres produits de la ruche et produits locaux

**SARL Miel et Montagne**

FICHE ACTION 6

**Objectifs :**

- Valoriser localement les produits de la ruche
- Permettre au consommateur l'accès à une grande gamme de miel Bio ainsi qu'à d'autres produits locaux en cherchant à limiter l'impact sur l'environnement
- Occuper un local vide depuis quelques années et créer un nouveau commerce

**Actions :**

- Equiper le local pour une ouverture début de saison hivernale
- Faire connaître la nouvelle activité commerciale auprès d'autres producteurs/vendeurs/OT Pays des Ecrins/CCPE/clients – Identifier le lieu pour visibilité sur une route de passage, à côté d'une boulangerie et d'un bar
- Aménagement d'un distributeur automatique afin d'avoir accès au produit à toute heure
- Développement d'une large gamme de miel Bio
- Proposition de vente en vrac et de consigne

**Dépenses envisagées :**

Coût total du projet :		Détails
Communication	1 600	Logo, panneau extérieur, devanture du magasin, cartes de visite : création graphique et impression
Prestation de travaux : aménagements du lieux de vente	4 000	Meuble support pour maturateurs + différents présentoirs
Équipements pour vente, gestion du miel et consigne	33 750	Caisse enregistreuse, balance de pesée, appareil CB, Ordinateur Futs en inox , étuve et mélangeur pour miel crémeux. Maturateurs avec fonds chauffant pour vente miel en vrac. Étiqueteuse, Lave-vaisselle pour consigne des pots de miel (miels crémeux et solides non disponibles en vrac)
Distributeur automatique à casiers et abris en bois	22 000	4 colonnes de 8 casiers non réfrigérés + 1 colonne pour lecteur carte bancaire
Certification Bio	307	Certification pour la vente de produits alimentaires Bio
Equipements pour la conception de bougies	300	Moules de différentes formes

**Questions/Réponses avec le porteur :**

La première demande porte sur la création de la société et si l'apiculteur en serait le gérant. La SARL créée sera indépendante de la production de miel, la porteuse du projet en sera la seule gérante avec pour objet la création du magasin de vente et la commercialisation de différents produits.

Le distributeur sera installé sur un côté de la maison protégé du soleil, accessible à toute heure. Il est précisé que le vrac sera fait via des maturateurs et il sera proposé à la vente dans le magasin. Du miel en pot sera également vendu, dans le magasin et via le distributeur à l'extérieur. Il est envisagé de vendre le miel en vrac dans les contenants apportés par les clients. Des pots pourront être proposés également aux clients. Le porteur du projet souhaite mettre en place la consigne. Elle pourrait être mutualisée avec d'autres apiculteurs.



Le producteur du miel n'a pas ses ruches sur le territoire, ni la miellerie. Récemment installé dans les Hautes-Alpes, les ruches sont actuellement dans le Gard. Il est envisagé de se développer progressivement sur les Vigneaux. L'apiculteur a 1000 ruches qui transitent dans le sud de la France. Le miel est revendu actuellement à une coopérative, sans valorisation de sa qualité Bio. L'extraction du miel restera dans le Gard car la machine n'est déplaçable. Mais le reste du travail pourra se faire sur place dans un local dans le même bâtiment que le magasin.

Par rapport à la concurrence, les heures d'ouvertures seront plus larges : ouverture en intersaison et distributeur.

D'autres produits locaux seront proposés à la vente. Plusieurs contacts ont été pris avec des producteurs et des rencontres sont à venir. La gérante fabriquera et vendra des bougies à la cire d'abeille.

Le coût indiqué pour la certification bio correspond à la visite des contrôleurs pour s'assurer que les produits sont bien d'origine biologique.

#### **Débat et vote :**

Il est demandé s'il existe des aides à la conversion en agriculture biologique. Il y a des crédits de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui ont été ciblés sur ce dispositif FEADER. Côté Région, elle accompagne les structures de conseils de type Bio de Provence, Agri bio... pour leurs animations auprès des entreprises et exploitations (diagnostics de conversion par ex).

Plusieurs producteurs de miel sont déjà présents dans le secteur, il y a une forte concurrence ; une question demeure sur la priorité au soutien à une production locale avec les ruches présentes une partie de l'année sur le territoire. Il serait bien que l'apiculteur puisse rapprocher sa miellerie. L'exploitation est quand même conséquente (1000 ruches).

Sur les marchés on voit différents apiculteurs locaux, il n'y a pas vraiment de concurrence entre eux. Chacun arrive à sortir son épingle du jeu.

A savoir : la Communauté de communes du Pays des Ecrins prévoit l'installation d'une maison de l'artisanat à proximité.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	16 (dont 8 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	16 (13 en présentiel – 3 en visio)
Avis défavorable	1
Avis favorable sous réserve	3
Avis favorable	12

**Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable**

**Position de la Région : Favorable**

## Création d'un brewpub : Brewmasque pub

### SARL Brewmasque pub

FICHE ACTION 6

#### Objectifs :

- Réhabiliter un bâtiment vétuste avec accueil d'une nouvelle activité
- Créer une entreprise et des emplois
- Proposer une nouvelle production de bière et répondre à la forte demande d'organisation d'animations
- Participer à des réflexions sur l'approvisionnement en circuits courts de certaines matières et à la valorisation locales des produits et des déchets.

#### Actions :

- Travaux d'aménagement pour la création d'une micro brasserie sous forme de brewpub
- Commercialisation des boissons en dégustation dans l'établissement et en vente extérieure
- Organisation d'animations
- Installation d'un lieu d'échange, de rencontre et de lien social

#### Dépenses envisagées :

Coût total du projet : 195 225 € HT <i>Sera plafonné à 150 000 €</i>		Détails
Frais salariaux	31 500	2023 : 12 500 € 2024 : 19 000 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	4 725	
Communication	2 000	
Matériel agencement bar	30 000	Sons, mobiliers, machine de tirage...
Matériel de production	127 000	

#### Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé de préciser quel travail va-t-il être mené avec les cavistes. Il ne s'agira pas de produire la bière en bouteille et de la vendre chez les cavistes mais bien de s'approvisionner en vin et alcool fort chez les cavistes pour les utiliser et les revendre au sein du brewpub.

Sur 180 000 € de chiffre d'affaires, 45 000 seront de la vente extérieure c'est un petit plus pour le bon fonctionnement. Plusieurs partenariats assez forts sont très actifs avec d'autres brasseurs, il sera possible de mutualiser des équipements tel que pour le nettoyage de fûts.

Une demande porte sur la nature des relations avec les producteurs locaux et d'autres structures constituant la filière bière et houblon. Le brewpub est en lien avec la brasserie de Serre-Ponçon. Il se pose des questions sur la structuration de la filière et l'approvisionnement en produit au maximum locaux.

Il est précisé que le projet répondra à un réel besoin des briançonnais d'avoir un lieu de vie ouvert à l'année mais aussi pour les saisonniers et l'après ski.



Une question porte sur les autres financements mobilisés pour la création de l'entreprise : chacun des deux associés ont reçu un prêt plateforme. Un des associés a déjà des équipements à mettre dans la société et l'autre a acheté la licence IV. Ils ont demandé un prêt à la banque.

Dans le bâtiment il y aura sur deux étages des logements et au rez-de-chaussée le local de fabrication et bar. Il est demandé si l'espace pour des animations sera assez important. La surface sera de 110 mètres carrés de bar, la brasserie sera à l'étage, ce qui permet d'avoir un espace assez grand pour des animations. La surface est plus petite que la brasserie à Serre-Ponçon mais ils ne partent pas avec les mêmes moyens.

Un compromis de vente est signé pour devenir propriétaire du bâtiment et le permis de travaux est en bonne voie.

#### **Débat et vote :**

La mairie de Briançon voit ce projet d'un très bon œil d'une part pour la reprise d'un bâtiment dans une zone de friche et d'autre part par le maintien de commerce dans la zone d'activités grande boucle ainsi que la création d'un nouveau lieu de vie. Le brewpub est bien situé et sera visible. Il y a des parkings à proximité.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	16 (dont 8 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	16 (13 en présentiel – 3 en visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	16

**Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable***

#### **Position de la Région : Favorable**

Plusieurs discussions ont lieu sur les projets de micro brasserie, nombreux sous LEADER et de manière générale en France ; et sur la concurrence. Il semble qu'il y ait de la place pour tout le monde.

Le caractère innovant est marqué par le côté pub et il demeure intéressant de mutualiser un système de lavage.

Il faut soutenir les jeunes entrepreneurs.

## Création d'un restaurant - Boucherie

### **SARL La cantine de la Grave**

FICHE ACTION 6

#### Objectifs :

- Réhabiliter et donner une nouvelle destination à l'ancienne école de La Grave
- Répondre à un appel à projet de la municipalité
- Ouvrir un restaurant à l'année
- Proposer un service de vente de viande locale

#### Actions :

- Travaux d'aménagement du restaurant
- Aménagement cuisine ouverte, banque présentation boucherie
- Création d'une exposition photos sur l'ancienne école
- Renforcement des liens auprès des producteurs locaux
- Communication sur le service

Coût total du projet :	18 139 € HT	Détails
<i>Equipement espace boucherie</i>	10 941	Banque réfrigérée Chambre de maturation Frigo Chambre froide
<i>Equipement espace restauration bar</i>	2 964	Lave-verres Lave-vaisselle Tables adossées étagère
<i>Cuisine</i>	2 493 1 741	Plan de cuisson 4 feux Gaz Table de préparation

#### Questions/Réponses avec le porteur :

Il est précisé que le concept de restaurant boucherie prévoit la vente de viande durant les heures d'ouverture du restaurant ainsi que la possibilité de choisir la viande présentée sous vitrine pour la manger directement dans le restaurant.

Une question porte sur la provenance des produits dit locaux. Le porteur du projet précise être ouvert à tout produit et a déjà questionné des éleveurs sur La Grave. Il précise que l'abattoir de l'Oisans est plus accessible que celui de Guillestre.

Il est demandé s'il n'y a pas déjà une boucherie épicerie à la Grave et s'ils travailleront ensemble. Ils ne sont pas encore en contact mais il précise qu'il ne s'agit pas de l'ouverture d'une boucherie, il n'y aura pas de carcasse ni de chambre froide, seulement une chambre de maturation.

Il est demandé si parmi les équipements de cuisson proposés à la clientèle il pourra y avoir plancha ou barbecue mongol. Il y aura des planchas et peut-être un barbecue argentin, mais la viande sera cuite par le cuisinier, non pas par les clients.

Les jeunes de la Grave se sont impliqués pour travaux dans le restaurant (notamment pour le déménagement).

Le panier moyen sera de 30-35 euros. Ils peuvent faire 60 couverts en extérieur et 35 couverts en intérieur. Il est prévu l'embauche de salarié saisonnier.

La commune soutien ce projet pour re-vitaliser le centre bourg.

**Débat et vote :**

Ce type d'initiative est à encourager.

Le projet a le soutien de la municipalité pour avoir lieu de vie ouvert à l'année (critère du cahier des charges de l'appel à projet).

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	16 (dont 8 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	16 (13 en présentiel – 3 en visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	16

**Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable***

---

**Position de la Région : Favorable**

L'avis était réservé mais le débat permet de donner un avis favorable.

**Création d'une salle de functional training  
Brigida TOLOMEO**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 28 juin 2021. La participation financière de la Région a été votée le 25 février 2022.

La porteuse du projet a fait part de modifications de ses dépenses prévisionnelles, ces dernières engendrant des dépassements de poste autorisés.

Via avenant à sa convention elle peut se voir maintenir sa subvention.

Les membres du comité sont sollicités pour valider la nouvelle répartition des dépenses.

Poste de dépenses <i>(à modifier selon le type d'opérations)</i>	Dépenses prévisionnelles TTC	Dépenses éligibles TTC retenues au titre du PDR, des fiches-action du GAL et des contreparties nationales	Dépenses éligibles TTC retenues après réinstruction de la demande
Communication	2 175,74 €	2 038,24 €	1 455,29 €
Equipements et matériels	14 873,72 €	13 933,72 €	18 672,06 €
Aménagement et travaux	12 583,27 €	11 210,38 €	7 054,99 €
Prestations de services	480 €	449,66 €	449,66 €
<b>TOTAL des dépenses prévues, retenues et plafonnées</b>	<b>30 112,73 €</b>	<b>27 632,00 €</b>	<b>27 632,00 €</b>
Taux de financement public et montant de l'aide publique	20,49 %	5 661,25 €	5 661,25 €
Région SUD		2 264,50 €	2 264,50 €
FEADER		3 396,75 €	<b>3 396,75 €</b>

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour reprogrammer de 3 396,75 € de FEADER**



### 3/ Candidature LEADER 2023 – 2027 : Intervention du bureau d'étude

#### Introduction par Pierre Leroy, président du PETR :

« Il y a des signaux très favorables pour leader car nous sommes déjà venus nombreux autour de la table et avons démontré l'intérêt du programme sur le territoire. Nous avons souvent des porteurs de projet, notamment des jeunes qui souhaitent développer des actions. On travaille sur l'écologie industrielle territoriale, la décarbonation des entreprises, on souhaite que leader puisse aussi soutenir ces démarches. Merci d'être là c'est très important. »

Il est diffusé une vidéo présentant l'ambiance et aperçu des travaux de la journée 22 juin. Tous les éléments produits sont consultables sur le site internet du Pays du Grand Briançonnais.

#### Présentation par Lauranne K, du bureau d'étude Inddigo de la candidature :

Après un retour sur les premiers temps de concertation réalisés depuis juin, - journée du 22 juin, entretiens, comité technique du 06 septembre, elle présente le diagnostic établi et les besoins d'actions recensés.

**Candidature LEADER 2023-2027**  
Territoire choisi terre d'initiatives  
GAL Pays du Grand Briançonnais

**Premières priorités pour la future candidature**

Issues des ateliers du 22 juin et du Comité technique du 6 septembre

**Thématiques d'intervention ciblées :**

- Economie Circulaire, optimisation des flux sur le territoire (notamment déchets)
- Accès au foncier (entreprises et actifs)
- Accès à la santé
- Autonomie alimentaire
- Autonomie énergétique (autoconsommation)
- Sobriété énergétique
- Sobriété des déplacements
- Valorisation sociale et économique des patrimoines
- Accès au numérique et illettrisme (accompagnement)

**Leviers d'intervention à privilégier :**

- Mutualiser les initiatives et les ressources
- Outils, structures, animations pour mobiliser les énergies du territoire (participation citoyenne, conseil de développement)
- Sensibilisation/Formations de tous les acteurs du territoire : élus, entreprises, citoyens
- Mise en réseau / coopération entre les acteurs
- Communication, valorisation des actions positives
- Soutien durable aux initiatives locales (financements structurés d'appui)

**Candidature LEADER 2023-2027**  
Territoire choisi terre d'initiatives  
GAL Pays du Grand Briançonnais

**Premières priorités pour la future candidature**

Priorité de la Région PACA : SRADDET et Plan Climat  
8 Messages Clés

- 1) Limiter la consommation d'espace
  - 2) Concilier attractivité et aménagement durable
  - 3) Stratégie urbaine pour la reconquête des centres-villes
  - 4) Création/rénovation : pour des logements abordables
  - 5) Transition énergétique et écologique, économie des ressources
  - 6) Mobilités, transports, intermodalité
  - 7) Economie circulaire
  - 8) Numérique au service de l'équilibre et l'égalité territoriale
- Les défis pour les territoires ruraux
- a) Sobriété : énergétique, foncière, alimentaire
  - b) Préservation et accès aux ressources naturelles
  - c) Mise en cohérence des politiques publiques
  - d) Anticipation des crises
  - e) Acceptation sociale des changements nécessaires
  - f) Aménagement équilibré du territoire
  - g) Temps court vs. Temps long
  - h) Participation citoyenne à la définition des PP
  - i) Gestion des controverses environnementales
- Objectif 54 du SRADDET : Renforcer un modèle de développement rural exemplaire

Projet de territoire du PETR 2021-2026

**1**  
Un territoire qui se développe en préservant ses richesses

Axe 1 : Limiter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels et agricoles  
Axe 2 : Accompagner le développement économique  
Axe 3 : Développer le tourisme durable sur le territoire

**2**  
Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations

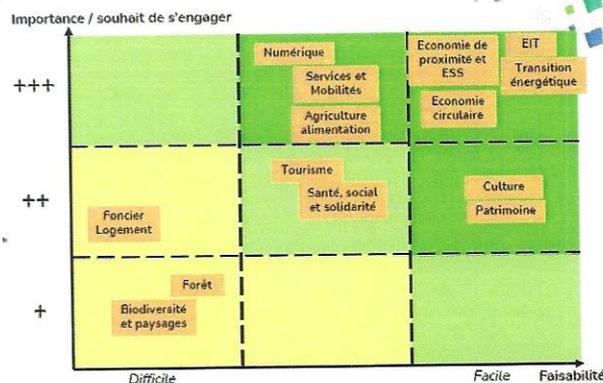
Axe 1 : Accroître la transition énergétique  
Axe 2 : Développer la production et la consommation alimentaire locales  
Axe 3 : Diminuer et valoriser les déchets sur le territoire

**3**  
Un territoire qui est bien connecté

Axe 1 : Favoriser l'accès durable au territoire  
Axe 2 : Développer les solidarités  
Axe 3 : Faciliter la mobilité sur le territoire

Et en articulation avec les divers programmes locaux, et autres financements européens ... dans une logique de cohérence et d'efficacité

Espaces Valléens, ALCOTRA, Petites Villes de Demain, CRTE, Contrat de Ruralité ...



# Candidature LEADER 2023-2027

## Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Richesse des <b>patrimoines naturels et culturels</b>, source d'attractivité territoriale et ressources pour son développement</li> <li>• <b>Tourisme hiver/été</b> : moteur de l'économie, attractivité fondée sur les patrimoines naturels et culturels et les sports outdoor</li> <li>• Nombreuses <b>initiatives et démarches territoriales</b> portées par les acteurs publics et privés</li> <li>• <b>Maillage dense de petites entreprises</b>, avec un dynamisme des créations de très petites entreprises (artisanales, agricoles notamment) et le développement des entreprises existantes, peu d'entreprises en difficultés financières</li> <li>• Forte <b>densité artisanale</b></li> <li>• Territoire <b>d'actifs</b> avec un niveau de chômage inférieur au niveau départemental</li> <li>• <b>Qualité de vie sur le territoire</b> : atout pour l'installation sur le territoire (attractivité résidentielle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Relatif enclavement</b> de ce territoire de montagne</li> <li>• <b>Disponibilité foncière contrainte</b> : renchérissement et concurrences entre logements (résidences principales / secondaires), activités économiques, agriculture et préservation des ressources naturelles</li> <li>• <b>Population vieillissante</b> : besoins en services spécifiques et questionnant le maintien/transmission de certaines activités (commerces, artisanat, agriculture)</li> <li>• <b>Solde migratoire négatif</b> sur la période récente</li> <li>• <b>Problématique de recrutements</b> liée à la structure démographique et aux difficultés d'installation</li> <li>• Des inactifs très éloignés de l'emploi, des emplois mal-payés (notamment saisonniers), peu de CDI, qui peuvent expliquer des difficultés d'installation sur le territoire</li> <li>• <b>Mobilité fortement dépendante</b> de la voiture individuelle : coût économique et écologique</li> <li>• <b>Importance des activités saisonnières</b> avec des activités et services importants en saison et limités hors saison, besoin de dimensionner des équipements tenant compte des populations saisonnières (surcoût), quantité de déchets à gérer, difficile de communiquer auprès des populations de passage (sur déchets et autres sujets)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Attractivité résidentielle renforcée</b> par l'effet COVID et le renchérissement du coût de la vie dans les territoires métropolitains (opportunité car accueil de nouveaux profils plus qualifiés, mais difficultés d'installation renforcées pour des publics moins aisés)</li> <li>• <b>Proximité du territoire italien</b> : opportunité pour de multiples coopérations (économiques, programmes européens...)</li> <li>• <b>Potentiel de diversification et développement des EnR</b></li> <li>• <b>Changements climatiques et potentiels de diversification de la production agricole</b></li> <li>• <b>Engouement et développement autour de l'alimentation locale</b> : PAT 05, maintien abattoir de Guillestre et réflexion sur la mutualisation des cantines scolaires, vente directe, marque « Hautes Alpes Naturellement », émergence de l'AOP Bleu du Queyras</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Territoire montagnard fortement impacté</b> par les <b>changements climatiques</b> : diminution de l'enneigement et de la ressource en eau, pouvant engendrer des conflits d'usage, exposition accrue aux risques naturels</li> <li>• <b>Développement des EnR</b> : attention à ne pas se laisser déposséder par des acteurs extérieurs au territoire</li> <li>• <b>Crises énergétiques</b> : fragilisation du territoire dépendant des produits pétroliers. Renchérissement de l'électricité qui va impacter les activités économiques (stations notamment) // Climat rude et dépendance énergétique (contraintes accrues pour l'avenir)</li> <li>• <b>Attractivité touristique renforcée</b> source de pressions sur les milieux, problématique de gestion des déchets</li> <li>• <b>Renchérissement du prix du foncier/immobilier</b> et difficultés d'installation pour les habitants/entreprises/agriculteurs. Effet qui COVID qui a renforcé les résidences secondaires</li> <li>• <b>Recul de l'activité agricole avec risque de déprise</b> et de fermeture des paysages : 1 création d'entreprise pour 1 arrêt d'activité mais des activités nouvelles qui valorisent de plus petites superficies enjeu du maintien de l'élevage</li> <li>• <b>Un recul démographique</b> qui pourrait engendrer un recul des services publics s'il se confirmait sur la durée</li> </ul>

Le diagnostic et l'approche AFOM présentés en comité technique le 06 septembre est validé par le comité de programmation.

De ces éléments différents besoins ont été identifiés pour chaque thème, puis en découle une première proposition de stratégie et axes d'intervention.

## Candidature LEADER 2023-2027

### Les besoins auxquels peut répondre LEADER

Territoire choisi  
terre d'initiatives

GAL Pays du Grand Briançonnais

- Soutien aux initiatives locales (entreprises, ESS, artisanat, nouveaux métiers) et à leur pérennisation – *financements, ingénierie*
- Soutien à la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire – *financements, ingénierie*
- Promotion d'un modèle de développement endogène fondé sur la mobilisation durable des ressources du territoire (montagne, biodiversité, forêt, géologie, ciel noir, patrimoine bâti, savoir-faire, déchets démarche EIT...) – *financements, ingénierie, animation, réseaux, communication*
- Mise en lien et création de synergies entre les initiatives et les acteurs (entreprises, associations, collectivités) – *animation de réseaux, communication/valorisation, lieux et temps d'échange*
- Formations adaptées aux besoins des entreprises – *animation (définition des besoins avec les entreprises et acteurs de la formation du territoire), financements*
- Transmission / développement des activités économiques : artisanat (relocalisation des savoir-faire), commerce, exploitations agricoles – *études, accompagnement, mise en réseau*
- Accès au foncier pour les entreprises (mutualisation de locaux, réhabilitation de friches) et au logement pour les habitants – *animation*
- Développement de la résilience du territoire via son autonomie alimentaire, énergétique, en eau, en logements, en services à la population – *financements, ingénierie, animation, communication*
- Développement de la sobriété du territoire (volets : énergie, mobilité, foncier, tourisme, numérique, déchets) – *financements, ingénierie, animation, communication*
- Co-construction de l'action publique par et pour les habitants du territoire – *animation, communication, outils, lieux et temps d'échange*
- L'accueil et le maintien des habitants (actuels et nouveaux) sur le territoire (logements, accès aux services publics de proximité)
- Maintien de l'accès au numérique (accès aux services dématérialisés, maîtrise informatique) à l'intégralité des habitants du territoire – *animation/formation, ingénierie, communication*
- L'accompagnement des projets innovants au service de l'adaptation du territoire aux changements climatiques – *financements, ingénierie, animation, communication*

## Candidature LEADER 2023-2027

### Actions et éléments transversaux : 1<sup>ère</sup> ébauche

Territoire choisi  
terre d'initiatives

GAL Pays du Grand Briançonnais

« Développer les coopérations/Fédérer les énergies au service des transitions et du bien vivre sur le territoire »

#### 1- Accompagner les initiatives territoriales fondées sur les coopérations et les objectifs de sobriété (volet atténuation)

- Aider les activités économiques dans leurs transitions écologiques et énergétiques (*formations, investissements*)
- Développer et animer la mise en réseau des entreprises dans une logique d'économie circulaire et de mutualisations (*mutualisation des ressources, optimisation des flux...*)

#### 2- Soutenir les transitions pour renforcer la résilience du territoire (volet adaptation)

- Améliorer l'autonomie alimentaire et énergétique du territoire
- Appuyer les initiatives s'inscrivant dans une logique de valorisation durable des ressources, des patrimoines et des savoir-faire dans leur diversité

#### 3- Favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre des habitants

- Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux (*offre de mobilité, services sanitaires et sociaux, marchands, d'agrément, formations/emplois, tiers-lieux...*)
- Aider à la mise en place d'un numérique responsable comme un outil de développement et d'insertion au territoire (*accès aux services, nouvelles formes de travail, formations, valorisation touristique, mise en lien et mutualisations...*)

⚠ Bien intégrer l'ensemble des bénéficiaires (entreprises : potentiellement assez demandeuses de subventions, associations : intéressant sur le volet investissement, collectivités, structures publiques)

#### Éléments transversaux

##### Critères de sélection ?

Concertation/co-construction

Coopération et fédération

Approche innovante

Décarbonation

Sobriété / économie des ressources

Création d'emplois

Écoresponsabilité

...



Au-delà d'un 1<sup>er</sup> volet sur l'adaptabilité puis l'atténuation, il s'agit d'avoir un 3eme axe sur le bien vivre des habitants.

Le Président du PETR rappelle que nous ne sommes pas nombreux sur le territoire mais il y a beaucoup à faire pour travailler ensemble, se rapprocher.

Il est demandé de préciser le terme entreprise, trop restrictif, ne comprenant pas forcément le monde associatif et coopératif. Il est arrêté de parler d'acteurs.

La résilience concernerait en soi les trois axes tel un chapeau pour la stratégie.

Il est confirmé que LEADER doit permettre de développer des formations, des temps apprenants, des compétences, mutualiser et expérimenté.

Une complémentarité entre les fonds et programmes est possible dès lors que les opérations sont distinctes en termes de dépenses. Des liens peuvent être identifiés pour le reste.

Derrière le numérique responsable, il est question de l'empreinte carbone et de permettre une accessibilité à tous.

#### **5/ Informations diverses – Dates des prochains comités**

La date du prochain comité est fixée au lundi 21 novembre 2022 à 17h, en présentiel dans le Briançonnais et en visio conférence.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h50. Un compte rendu est édité.

Le 07 novembre 2022

Le Président du GAL  
